



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
VERSAILLES

**Mesdames et Messieurs les représentantes et les représentants de
l'administration, des corps d'inspection et des organisations syndicales.**

Chers collègues,

Permettez-moi, avant d'aborder l'examen des recours relatifs aux rendez-vous de carrière, d'exprimer la profonde émotion de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques dans l'académie de Versailles face au drame survenu mardi 3 février dernier au collège de Sanary-sur-Mer. Une enseignante d'arts plastiques, notre collègue, a été poignardée dans l'exercice de ses fonctions. C'est insupportable. Ces violences répétées contre les personnels scolaires doivent cesser.

Nous réitérons avec force notre exigence et l'attente de **toute une profession** : une politique **publique ambitieuse en matière de santé mentale des jeunes** doit être mise en œuvre sans délai. Il ne s'agit pas seulement de déclarer que c'est une priorité, il faut dans les établissements des adultes en nombre suffisant, qui ont la ressource, le temps, la disponibilité pour être attentifs aux signaux faibles ou forts. La prévention de tels drames **ne peut plus attendre**.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les dossiers de collègues ayant formulé un recours sur leur appréciation finale de leur rendez-vous de carrière.

Le constat est accablant : la lecture de ces dossiers révèle non seulement de la déception, mais aussi une colère légitime face à l'incompréhension des avis portés sur les 11 niveaux d'expertise.

Les chiffres interrogent : lors du groupe de travail, 32 dossiers ont été présentés, seulement 7 ont pu obtenir une réévaluation. Comment justifier un tel taux de rejet ?

Nous constatons des **incohérences flagrantes** :

Comment expliquer **qu'une majorité d'avis « excellent »** aboutisse à une appréciation finale « très satisfaisante » ?

Comment comprendre que des enseignants reconnus pour leur sérieux et leur rigueur soient pénalisés pour ne pas exercer de missions supplémentaires, alors que celles-ci dépendent souvent d'une enveloppe d'IMP insuffisante ?

Nous constatons **un fossé entre les évaluations** :

En effet, les appréciations des corps d'inspection et celles des directions divergent parfois radicalement. Alors pourquoi ne pas retenir systématiquement l'évaluation la plus favorable aux personnels ?

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les indicateurs concrets de l'item « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Nous exigeons des réponses claires et précises. Elles sont nécessaires à la bonne compréhension des attentes de l'inspection et de la direction dans le cadre de ce temps fort de la carrière professionnelle des agents.

La CFDT dénonce une injustice persistante :

- les collègues engagés dans une seconde carrière au sein de l'Éducation nationale voient leur expérience antérieure, pourtant valorisée lors de leur recrutement, ignorée lors des promotions. La prise en compte de l'ancienneté professionnelle depuis 2020 est un progrès, mais il reste largement insuffisant.

Depuis plusieurs années, la CFDT alerte aussi **sur le manque de valorisation des TZR et des enseignants en services partagés**. Comment s'investir pleinement, comment rayonner, quand un service **est réparti entre plusieurs établissements** ? Les critères d'évaluation actuels ne tiennent pas compte de cette réalité.

- Une charge de travail alourdie : les services partagés complexifient la mission des TZR et des enseignants contraints à ces situations.
- Une évaluation inéquitable : comment comparer un enseignant titulaire dans un seul établissement et un TZR partagé entre plusieurs établissements ? Nous demandons **une évaluation globale plus favorable, adaptée à leur situation spécifique**.

Pour finir, il nous semble nécessaire de rappeler que **la très grande majorité des collègues est dévouée à la qualité du service public d'éducation**. Pourtant, leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader :

- Des classes surchargées, où l'hétérogénéité croissante des niveaux rend l'enseignement toujours plus complexe ;
- Une montée des incivilités, de l'irrespect et des violences vis-à-vis des personnels comme entre élèves, qui pèsent lourdement sur le climat scolaire,
- Un manque criant de moyens matériels et pédagogiques, alors que les attentes ne cessent d'augmenter ;
- Une charge administrative toujours plus lourde, qui empiète sur le temps dédié à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves ;
- Une pression constante sur l'orientation des élèves, dans un contexte de réformes successives et parfois contradictoires.

La CFDT attend de cette CAPA qu'elle **prenne en compte ces points dans ses discussions et ses décisions**. Il est impératif de garantir **une évaluation juste et équitable pour tous les enseignants, et de valoriser la diversité des parcours professionnels**.

En cette période d'incertitude et d'angoisse, tant sur le plan professionnel que sociétal, **le rectorat a la responsabilité d'envoyer un signal fort de reconnaissance et de soutien aux personnels enseignants, CPE et psy-EN.** Nous comptons sur vos décisions pour traduire ces attentes en actes concrets.

Enfin, nous remercions l'administration pour la mise à disposition des documents numériques et papiers nécessaires à l'examen des recours.

Merci à toutes et à tous pour votre écoute.

Le lundi 9 février 2026, Rectorat de Versailles, salle Kolinka